|  |  |
| --- | --- |
|  | **REPRéSENTATION PERMANENTE DE LA****BULGARIE****AUPRèS DES NATIONS UNIES** |

**11 East 84th Street, New York, NY 10028, Tel: (212) 737 4790, Fax: (212) 472 9865, e-mail: bulgaria@un.int**

**59e session de la Commission de la condition de la femme (CSW59)**

**New York, 9 – 20 mars 2015**

**Débat général**

**Point 3: *Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l’Assemblée générale intitulée «Les femmes en l’an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle»***

**S.E. M. Stephan Tafrov, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès des Nations Unies**

***New York, 12 mars 2015***

**Madame la Présidente,**

Ма délégation s’associe à la déclaration de l’Union européenne prononcée plus tôt. Je voudrais ajouter quelques éléments en ma capacité nationale.

L’année 2015 marque une étape importante pour les droits des femmes – le 20e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s’est tenue à Pékin et le 15e anniversaire de la vingt-troisième session extraordinaire de l’Assemblée générale sur l'égalité entre les sexes.

La Déclaration et le Programme d’action de Pékin de 1995 est un programme ambitieux en faveur de l’autonomisation des femmes dont l’envergure était sans précédent. Aujourd’hui encore, il représente un véritable plan d’action complet et visionnaire pour instaurer l’égalité des sexes et les droits humains des femmes et des filles.

Vingt ans après beaucoup a été accompli mais beaucoup reste à faire aussi. Malheureusement, les douze domaines critiques qui ont été recensés dans le Programme d’action de 1995 continuent tous à poser de vrais défis. Pékin a fixé le cap mais on est loin du comte : il y a urgence à mettre en œuvre cet accord historique à travers des politiques bien plus audacieuses susceptibles de faire la différence dans la vie des femmes et des filles.

**Madame la Présidente,**

Je voudrais faire le point sur les progrès accomplis par la Bulgarie dans cette période en faveur de la promotion des femmes et leurs droits.

La Constitution de la Bulgarie favorise l’égalité de tous devant la loi et l’égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu’aux responsabilités professionnelles et sociales. Les femmes et les hommes jouissent de droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels égaux. Il n’y a pas des domaines d’activités réservés seulement pour les hommes ou pour les femmes. En ce sens, la législation bulgare est en conformité avec les obligations juridiques internationales de la Bulgarie dans le domaine des droits humains. Le parlement et le gouvernement bulgares font des efforts conséquents de constamment améliorer la législation et les politiques nationales relatives à l’égalité des sexes. Les normes européennes et les dispositions des traités internationaux au sujet de l’autonomisation des femmes et leurs droits, y compris la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et la Déclaration et Programme d’action de Pékin, font partie de la législation nationale et sont intégrées dans toutes les politiques stratégiques concernant la condition des femmes et des hommes en Bulgarie.

Suite aux conclusions de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes le gouvernement bulgare a établi en 1996 le Comité interministériel aux droits des femmes et à l’égalité entre les femmes et les hommes. Le Comité a adopté un Plan d'action visant à accélérer l’application de la législation et des politiques concernant l'égalité des sexes et afin d’éliminer tous les obstacles qui empêchent les femmes de jouer un rôle actif dans tous les domaines de la vie publique et privée en participant pleinement, et sur un pied d’égalité, à la prise de décisions dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels.

La dimension gendre est intégrée effectivement dans tous les aspects de la vie sociale et les activités économiques en Bulgarie. Le souci d’égalité des sexes еst présent dans toutes les politiques et tous les programmes du gouvernement bulgare.

En 2004 le Conseil national à l’égalité femme-homme a été établi auprès le Conseil des ministres pour encourager les efforts des institutions gouvernementales de poursuivre une politique intégrale concernant l’égalité des sexes dans tous les domaines publiques. Le Conseil se compose des représentantes du pouvoir exécutif de haut niveau, des partenaires sociaux et de la société civile.

La stratégie nationale pour l’avancement de l’égalité des sexes établit des indicateurs pour éliminer la discrimination contre les femmes et les filles et pour instaurer l’égalité dans tous les aspects de la vie, publics et privés, ainsi que pour sensibiliser le public au souci de l’inégalité des sexes et à la lutte contre les stéréotypes de gendre. La stratégie affirme que les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne et que l’égalité des droits entre les femmes et les hommes et l’autonomisation des femmes sont essentielles à l’affermissement de la démocratie. La stratégie encourage les hommes à participer pleinement à toute action favorisant l’égalité.

**Madame la Présidente,**

Nous sommes à un tournant pour les droits des femmes.

Vingt ans après l’adoption du Programme d’action de Beijing face aux nouvelles forces qui menacent d’éroder les droits des femmes et des filles, il est nécessaire de renouveler notre engagement à le mettre en œuvre dans son intégralité et de donner un nouvel élan à la promotion de l’égalité des sexes, de l’autonomisation des femmes et de la jouissance pleine par les femmes et les filles de tous les droits humains et de toutes les libertés fondamentales.

**Merci, Madame la Présidente.**